

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Supplément du n° 75
Septembre 2013

SNUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

ÉVALUATION ET CCF

L'évaluation des élèves est une question de première importance. Elle a des conséquences à la fois sur la qualité des enseignements dispensés en classe, mais aussi sur la reconnaissance des diplômes et sur les conditions de travail des enseignant-es. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'enseignement professionnel a souvent été le laboratoire d'expérimentations à grande échelle menées par l'Inspection générale (IG).

Le CCF, apparu peu après la création du Bac Pro, a progressivement envahi tous les diplômes. Aujourd'hui, omniprésent dans l'Enseignement Professionnel Public (EPP), il tend à se développer dans les autres voies du lycée. Dans un contexte de massification et de développement de la voie professionnelle, cet outil a été développé afin de permettre une meilleure « réussite » des élèves en CAP puis en Bac Pro mais il a aussi été l'instrument de la transformation forcée des pratiques des enseignant-es.

Aujourd'hui, l'EPP souffre d'une overdose de CCF. Trop de CCF tue le CCF ! Même l'IG reconnaît être allé trop loin dans son développement. Depuis la généralisation du Bac Pro 3 ans, le SNUEP-FSU a multiplié les actions et les interventions au niveau du ministère pour demander la remise à plat de l'ensemble des modalités de certification des diplômes de la voie professionnelle. Suite à cette pression constante et devant les résultats alarmants de la première session 2012, le ministère a enfin décidé de s'attaquer au problème.

Il envisagerait ainsi une « simplification du CCF » pour la rentrée 2014. Cette solution n'est pas nouvelle puisque qu'elle était déjà préconisée par l'IG en 1998 dans un premier rapport qui, à l'époque, avait déjà soulevé les mêmes problèmes que ceux qui se multiplient avec sa généralisation.

Reçu à la DGESCO sur cette question, le SNUEP-FSU a demandé la mise en place d'un groupe de travail. Les travaux devraient commencer dès le mois de septembre 2013 et le SNUEP-FSU entend bien y défendre ses mandats, l'intérêt des PLP et des jeunes.

Depuis le début, le SNUEP-FSU a dénoncé les difficultés de mise en œuvre de ce type d'évaluation mais aussi la conception même des CCF. Il n'a eu de cesse de mener des actions pour un retour à des évaluations nationales qui garantissent à la fois l'égalité et l'équité entre les candidat-es ainsi que la qualité et la reconnaissance des diplômes de la voie professionnelle.

La question de l'évaluation des acquis des élèves est une question complexe qui renvoie à la conception même du métier d'enseignant, qui interroge les contenus d'enseignement et leurs finalités dans la formation du jeune. Il faudrait d'ailleurs davantage se demander « qu'évalue-t-on ? » plutôt que « comment évaluer ? ». Cependant, la question du comment a trop de répercussions directes sur les conditions de travail des enseignant-es pour être traitée à la marge. Aujourd'hui, elle a aussi des conséquences sur la qualité de la formation dispensée aux élèves.

LES CCF : LE SNUEP-FSU EN ACTION

C'est dans les années 1990, dans un contexte de chômage massif et de renoncement politique au plein emploi, qu'ont été pensés et initiés les CCF ; ils évaluaient alors les compétences et les savoirs associés des élèves pour seules quelques disciplines professionnelles - l'enseignement général évaluait encore des connaissances et des savoirs en contrôle terminal.

■ Leur instauration répondait déjà aux injonctions du patronat qui, imputant les causes du chômage à l'Éducation nationale, exigeait sa participation aux évaluations des diplômés de la voie professionnelle et réclamait une main d'œuvre plus qualifiée en gestes techniques, donc adaptable plus rapidement au marché du travail. Depuis, les modalités d'évaluation des diplômés de la voie professionnelle n'ont cessé de suivre cette orientation politique et économique. Aujourd'hui, et dans toutes les matières, les référentiels, les contenus d'enseignement, les temps disciplinaires... sont soumis à cette logique.

■ Le SNUEP-FSU, depuis sa création en 2001, a toujours dénoncé la généralisation des CCF et milité pour un retour à des certifications délivrées par contrôle national terminal ponctuel. Nous avons dénoncé l'aspect inégalitaire de cette forme d'évaluation, la dégradation des conditions de travail des enseignant-es, les contradictions et les aberrations pédagogiques qu'elle entraîne... Malgré leur légitimité, nos revendications basées sur les remontées critiques de la profession, sont toujours restées lettre morte, quels que soient les gouvernements en place.

■ Que ce soit lors d'heures d'information syndicale, d'assemblées générales, dans notre presse, les militant-es du SNUEP-FSU ont eu à cœur de construire ces revendications, toujours présentes dans nos mandats, et ont initié les mobilisations nécessaires contre la généralisation des CCF.

■ Afin d'informer l'ensemble de la population des dérives de ce type d'évaluation, le SNUEP-FSU a rédigé de nombreux com-



< ... NOS REVENDICATIONS BASÉES SUR LES REMONTÉES CRITIQUES DE LA PROFESSION, SONT TOUJOURS RESTÉES LETTRE MORTE, QUELS QUE SOIENT LES GOUVERNEMENTS EN PLACE. >

muniés de presse, a diffusé régulièrement des tracts dans les établissements de la voie professionnelle et lors des manifestations liées à l'Éducation nationale.

■ En 2009, la réforme de la voie professionnelle a acté la généralisation des CCF. Depuis, le SNUEP-FSU a interpellé de nombreuses fois les gouvernements pour qu'un bilan des CCF soit communiqué et qu'enfin une remise à plat des systèmes d'évaluation soit faite. Le SNUEP-FSU a aussi organisé des rassemblements, relancé une intersyndicale et lancé une grande pétition sur le sujet.

■ Face au déni du ministère, en 2012, le SNUEP-FSU a lancé une grande enquête auprès de la profession et, en 2013, le SNUEP-FSU a demandé aux collègues de rédiger des notes sur l'organisation des CCF dans leurs établissements de façon à constituer un « pêle-mêle » qualitatif. Les retours, alarmants - que nous n'avons

pas manqué de remonter au ministère - révèlent tous des dysfonctionnements, des contradictions et des dérives que nous dénonçons activement depuis longtemps.

■ Lors d'une audience récente à la DGESCO, le SNUEP-FSU a réitéré l'urgence de remettre à plat le système des CCF en appuyant notre exigence sur les informations en notre possession qui vont à l'encontre de l'intérêt des élèves et des personnels. Il nous a été répondu que le ministère travaillait sur ce sujet et que des aménagements pourraient peut-être avoir lieu...

■ Face à cette réponse, le SNUEP-FSU reste insatisfait et inquiet. Malgré toutes les actions menées par le SNUEP-FSU, il semble que le gouvernement n'ait pas encore pris la mesure de l'importance et de l'urgence de ce problème.

DES CRITIQUES DE L'INSPECTION GÉNÉRALE ?

Le SNUEP-FSU n'est pas le seul à critiquer la généralisation des CCF. L'IGEN⁰ a su le faire également dans son rapport n° 2012-053 sur la certification intermédiaire. En voici quelques extraits :

- « Le processus de certification (...) intermédiaire, fondé sur la généralisation du CCF (...) n'altère-t-il pas, par son caractère chronophage, la qualité de la formation et donc la réussite au baccalauréat ? ». D'ailleurs, dans son rapport n° 2011-019, publié en février 2011, l'IGEN constatait déjà que « le diplôme intermédiaire, par sa définition et l'extrême diversité des modalités d'évaluation, ajoutait de la complexité à une rénovation déjà multidimensionnelle ».
- « Un processus de certification (...) intermédiaire unanimement décrié : ce sont à la fois les contenus de certification et les modalités d'évaluation (...) qui sont critiqués. La volonté d'articuler un diplôme de niveau V avec un diplôme de niveau IV et de généraliser l'évaluation par CCF a créé de réelles tensions avec la formation. La faible articulation entre le diplôme intermédiaire et le baccalauréat alourdit la certification. Cette observation est à l'origine d'une cannibalisation du temps de formation consacré au baccalauréat au profit du diplôme intermédiaire. Certains élèves s'interrogent : Quand est-ce qu'on a cours ? ».
- « De nombreuses propositions ont été formulées à la fois par les professeurs et les chefs d'établissement pour mieux articuler les processus de certification. (...) Il est à noter que, parmi ces propositions, aucune ne fait référence au CCF qui, d'un certain point de vue, visait à introduire une forme de fluidité entre les deux diplômes... ».
- « Le CCF est aujourd'hui un mode d'évaluation qui, s'il n'est pas recon-

sidéré, risque de générer des détours de pratiques évaluatives compromettant la qualité de la certification donc du diplôme. Plusieurs reproches lui sont adressés :

- le CCF est chronophage,
- le CCF est largement remis en cause par les enseignants parce qu'ils pensent qu'il contribue à renforcer le caractère de diplôme maison ».

« L'impression générale est que le CCF a apporté une très grande complexité organisationnelle (...). Conçue pour être la modalité d'évaluation la plus fluide possible permettant de réduire les coûts des épreuves ponctuelles, on constate sur ces deux points son échec dès cette première session (...). Il y a donc lieu d'engager sans plus attendre une réflexion partagée par toutes les disciplines sur les évolutions à apporter aux modalités de la certification intermédiaire. »

⁰ Inspection Générale de l'Éducation nationale

■ QUELLES POSITIONS CHEZ LES AUTRES ?

Voici un bref résumé des positions des autres organisations :

SNPDEN-UNSA : les chefs d'établissements ont toujours défendu le CCF, mais ils notent que sa généralisation soulève des questions organisationnelles.

SE-UNSA : demande, après l'avoir défendu, un bilan sur la généralisation du CCF et un rééquilibrage des modes d'évaluation.

SGEN-CFDT : continue de défendre le CCF et souhaite sa généralisation aux autres voies.

UNL : les lycéens et lycéennes sont favorables au CCF pour éviter « l'épreuve couperet » mais dans un cadre maintenant l'équité entre candidat-es et le caractère national des diplômes.

FCPE : les parents d'élèves sont favorables au CCF et à l'étalement des épreuves sur les 1^{ère} et Terminale, et souhaitent la valorisation des « acquis extérieurs ».

SNETAA-FO : reste l'ardent défenseur du format Bac Pro 3 ans.



Lycée Elisa Lemonnier, Paris © M. C Guérin

CCF : OUTIL AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DES ÉTABLISSEMENTS ?



Lycée Cugnot © J. S. Bélorgey

Depuis la LOLF⁽¹⁾, la notion d'obligation de résultat est profondément inscrite dans l'ensemble des politiques éducatives. L'évaluation de la performance du système éducatif a été ainsi placée au cœur du système et continue de se développer à tous les niveaux. La loi fixe depuis longtemps des objectifs, chiffrés et mesurables, au système éducatif. Mais ce qui est nouveau, c'est l'idée qu'il faudrait rapprocher les 2 systèmes d'évaluation qui prévalent (évaluations du système éducatif et des acquis des élèves) pour en améliorer la performance. Ainsi, depuis plusieurs années, les pilotes du système éducatif et notamment l'IGEN misent sur le socle commun et plus globalement sur l'approche par compétences pour œuvrer à ce rapprochement⁽²⁾.



On comprend ainsi pourquoi le CCF, modalité d'évaluation par excellence de l'approche par compétences, s'est

fortement développé dans la voie pro. Le CCF permet avant tout d'évaluer la performance des équipes pédagogiques et plus globalement celle des établissements dans un contexte de mise en concurrence. D'où également l'amplification de la pression sur les enseignant-es, puisqu'à travers l'évaluation des acquis de leurs élèves, c'est surtout l'évaluation de l'ensemble du système qui est visée.

Très vite, l'IGEN avait identifié les dangers de cette démarche : crainte du temps passé à évaluer au lieu d'enseigner, d'évaluer ce qui est facilement évaluable et d'écarter les contenus culturels des formations ou encore multiplier les certifications particulières spécialisées, dans une logique de constitution d'un portefeuille de compétences. Cela ne l'a pas empêchée d'aller au bout de sa démarche et de mener l'expérimentation à grande échelle dans la voie pro car pour elle, ce qui compte en premier lieu, c'est le résultat à atteindre et non le chemin pour y parvenir !

⁽¹⁾ Loi organique relative aux lois de finances

⁽²⁾ Colloque au Sénat en mars 2007, François Perret, doyen de l'IGEN

Extraits du pêle-mêle

■ **Des élèves, qui ne fournissent aucun travail**, sont convaincus qu'ils auront leur bac pour la bonne et simple raison qu'une grande partie est en CCF. Ils partent du principe que s'ils ont une mauvaise note en CCF, les profs seront « fautifs » et comme le lycée ne peut pas se permettre d'avoir de mauvais résultats au bac, les profs vont de toute façon « gonfler les notes » ... donc pas besoin de travailler !

Des commissions d'harmonisation où les établissements qui sortent du lot (que ce soit avec de trop mauvaises moyennes ou de trop bonnes) sont montrés du doigt et où il leur est parfois demandé de réajuster la notation. (Cécile, 77)

■ **La généralisation des CCF a clairement marqué la fin des diplômes nationaux**, « au profit » de diplômes "maison" plus ou moins adaptés aux situations locales. Les inspecteurs nous incitent régulièrement à augmenter les notes afin d'optimiser les taux de réussite, jusqu'à sous-entendre parfois que l'échec d'un élève pourrait être imputé à un manque d'efficacité des enseignants : « Mais enfin, comment peut-on avoir moins de 5/20 ? »... Si toutefois cela n'était pas suffisant, le simulacre de l'oral est là pour repêcher les cas les plus désespérés.

■ **J'ai eu une remontée de bretelles de la part d'un inspecteur de français qui ne trouvait pas normal que mes élèves aient de si mauvaises moyennes !...** Je n'aime pas l'idée d'agir en fonction d'un taux de réussite fixé à l'avance par des gens qui estiment que le Bac doit être obtenu par 95 % des élèves dans une classe d'âge. Personne n'est dupe ; le niveau baisse et les examens ont perdu de leur sens.

■ **Certains collègues sentent une pression croissante de leur direction pour obtenir des résultats** plus conformes aux attentes statistiques. Certaines directions n'hésitent pas à faire modifier les notes de manière plus ou moins autoritaire. À terme, les examens deviendront de véritables diplômes maison sans aucune valeur sur le marché du travail et non reconnus par les conventions collectives.

■ **Cette gestion comptable systématique est un véritable fléau**, un professeur qui obtient 100 % de réussite sera un « excellent » professeur alors que celui qui fera 30 % avec le même effectif sera vite mis dans la catégorie des « mauvais profs »...

QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

« L'éducation doit être considérée comme un service rendu au monde économique ».
Table ronde des industriels, Conférence européenne de Bologne, 1995.

Depuis le début des années 80, les diplômes professionnels de l'EN se présentent sous la forme d'un RAP⁽¹⁾, qui précise le type d'activités auxquelles conduit le diplôme, assorti d'un référentiel de certification du domaine professionnel, qui présente la somme des compétences et savoirs associés nécessaires à son obtention. Ce sont donc les tâches mêmes qui définissent les compétences terminales à acquérir. L'évaluation se limite aux compétences les plus significatives et aux savoirs associés nécessaires à leur acquisition. En parallèle a été instauré le CCF, parfaitement adapté à l'évaluation des compétences...

Depuis 2009, l'enseignement général est également découpé en unités constitutives et le contenu de la formation décliné en compétences (capacités), savoirs associés (connaissances), résultats attendus (attitudes) et conditions (commentaires). Ce n'est plus la dimension émancipatrice et culturelle que l'on vise mais l'adéquation avec l'emploi : donner au futur salarié le minimum vital mais pas plus.

La lecture des référentiels, réactualisés régulièrement en CPC⁽²⁾, donne une

image de l'évolution des conditions de travail et de la condition ouvrière dans les entreprises. Les compétences exigées pour certains diplômes s'affaiblissent, ce qui rappelle le propos de la Commissaire européenne à l'éducation d'*« améliorer les compétences et l'accès à l'éducation en tenant compte des besoins du marché »*. Le CEDEFOP⁽³⁾ prévoit, pour les années à venir, une augmentation de l'emploi hautement qualifié, mais aussi *« une croissance significative du nombre d'emplois pour les travailleurs des secteurs de services (...), ainsi que dans d'autres occupations élémentaires ne nécessitant que peu ou pas de qualifications formelles »*.

La substitution de la compétence au savoir répond à une demande croissante de flexibilité et d'adaptabilité, ce que ne dément pas l'OCDE : *« Les employeurs ont reconnu dans les compétences de base des facteurs clés de dynamisme et de flexibilité. Une force de travail dotée de ces compétences est à même de s'adapter continuellement (...) »*.

L'orientation vers cet enseignement signifie l'individualisation des apprentissages. L'enseignant n'est plus chargé d'amener un groupe-classe à progres-



Lycée Elisa Lemonnier, Paris © M. C Guérin

ser collectivement, mais seulement de permettre à chacun-e d'exercer et de développer ses compétences, à son rythme. Une bonne manière aussi d'arracher le marché du travail aux « régulations contraignantes » qu'imposaient les formes traditionnelles du diplôme et de la qualification.

⁽¹⁾ Référentiel d'activités professionnelles

⁽²⁾ Commission Professionnelle Consultative

⁽³⁾ Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Extraits du pêle-mêle

■ **Le manque évident d'examens théoriques écrits et ponctuels** crée un refus d'apprendre car les savoirs ne sont plus évalués ou de façon très restreinte lors des CCF. Ceci crée un désengagement de certains « collègues » qui font l'impasse pour x raisons sur certaines parties du référentiel. Ce sont les mêmes qui vont choisir, créer et évaluer les CCF en baissant le niveau d'exigence, ou en les surmotant, sous la pression des chefs d'établissement... Avec des conflits d'intérêts évidents, qui pénalisent non seulement nos élèves, mais aussi nos entreprises qui boudent de plus en plus nos élèves lors des recherches de stages ou lors d'embauches, conscientes que les connaissances et savoir-faire vus à l'école sont très éloignés des exigences du référentiel. (Olivier)

■ **L'évaluation devait permettre de faire « un état des lieux »** du niveau général de l'élève, sans exigences ni compétences particulières permettant le 10 à l'élève moyen. Lors des visites de stages en entreprise, j'entends au moins une fois sur 3 : « ils n'ont pas le niveau » ; « le niveau a baissé... » ; « déjà en 4 ans c'était juste, en 3 ans c'est vraiment insuffisant ». Avec une évaluation CCF qui ne représente plus grand chose, les professionnels n'ont pas fini de nous faire ce genre de remarque ! La solution ? Arrêter la politique du chiffre.

COMMENT GARANTIR UNE BONNE CERTIFICATION ?



Lycée Elisa Lemonnier, Paris © M. C Guérin

La quasi-généralisation des CCF dans la voie professionnelle interroge la valeur et la reconnaissance des diplômes. Le CCF permet de déconnecter la certification de la globalité des programmes d'enseignement, c'est-à-dire des savoirs et des contenus. Avec le CCF, l'évaluation ne porte que sur une partie du référentiel, sans mutualisation des sujets, ni harmonisation. De fait, toutes les parties de programme ne sont pas traitées puisque toutes ne sont pas forcément évaluées. Au final, si le diplôme reste théoriquement national, sa valeur concrète n'est plus que locale. La question de l'équité se pose alors. Chaque jeune passe une évaluation individuelle adaptée à ses acquisitions et différente de celle des autres. Le formateur étant l'examineur, il n'y a pas d'anonymat et la subjectivité apparaît.

Les attentes des évaluateurs diffèrent. Les élèves ne sont donc pas sur un pied d'égalité face à la certification, chacun étant évalué différemment.

Le CCF sert aussi d'instrument de validation des projets académiques et d'établissement au lieu de permettre la reconnaissance de réelles qualifications par les branches professionnelles. Au final, les lauréat-es d'une certification ne possèdent pas les mêmes acquis et les employeurs n'ont aucune garantie sur leurs capacités. Le diplôme perd donc de sa valeur et de son utilité ; il n'est plus reconnu sur le marché du travail. C'est bien là un des objectifs actuels : casser le diplôme et les références salariales qui y sont attachées.

Pour le SNUEP-FSU, la garantie d'une bonne certification passe par l'équité

nationale de l'évaluation et sa reconnaissance par les conventions collectives. Un diplôme qui atteste d'une qualification professionnelle ne consiste pas en une somme de compétences évaluées successivement au cours de la scolarité mais en la capacité d'utiliser tout ou partie de ses connaissances et compétences.

L'évaluation doit valider des savoirs généraux et les savoirs techniques propres aux matières professionnelles et garantir que les élèves maîtrisent les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier.

[Extraits du pêle-mêle]

■ *Le CCF est une aberration et une hérésie.* Il crée des diplômes locaux propres à chaque établissement. Un même diplôme peut être passé à Versailles, à Montigny Le Bretonneux, à Trappes, à Rambouillet, à Saint-Germain en Laye, mais le niveau des diplômés peut varier du tout au tout.

■ *Les sujets sont élaborés par chaque professeur sans une validation par une commission* comme précédemment, le professeur est juge et partie, le CCF dénature la valeur du diplôme et le caractère national est perdu au profit d'un diplôme « maison », induisant une concurrence déloyale entre établissements. C'est une aberration de laisser un enseignant seul réaliser toutes ces épreuves sans vérification et sans consultation avec un inspecteur de la filière. Il faut ABSOLUMENT revenir aux épreuves ponctuelles dans tous les domaines d'enseignement...

■ *On fait souvent « avec les moyens du bord » !* Par exemple, le jour d'un CCF informatique en classe tertiaire : pas de réseau informatique, pas d'encre dans les imprimantes, un certain nombre d'ordinateurs en panne, la salle occupée par un collègue de manière imprévue. Impossibilité de par certains logiciels de préparer le CCF chez soi : problèmes de version, de droits d'utilisateur, incompatibilité de fichiers conçus chez soi et non reconnus au lycée.

D'AUTRES MODALITÉS D'ÉVALUATION...

Pour valider un diplôme, des savoirs, des compétences... l'étape de l'évaluation est obligatoire. Elle doit garantir l'équité devant la certification et la reconnaissance nationale de cette dernière. Le CCF est à l'opposé de cette garantie. Alors quelles modalités mettre en œuvre ? Une réponse, la plus rapide, est de revenir à des épreuves nationales ponctuelles terminales anonymes en fin de cycle. Cette solution est la seule permettant d'assurer l'égalité de traitement de tous les candidat-es.

Mais actuellement, les supports, machines, logiciels et autres outils de travail diffèrent souvent d'un établissement à l'autre. Faire composer les candidat-es sur un seul et même sujet, dans de nombreuses disciplines, apparaît irréaliste.

Certaines nécessitent en partie une évaluation pratique tout comme les langues vivantes appellent à être évaluées à l'oral - au moins pour une partie. Les fameux plateaux techniques ne permettent pas d'évaluer tous les candidat-es en même temps. De plus, l'évaluation devant porter sur un ensemble de savoirs et compétences, une seule et unique épreuve apparaît comme un couperet au bout de 2, voire 3 ans actuellement en Bac Pro. Le contrôle continu, souvent présenté comme la



Lycée JB Decretot

solution, reviendrait en fait à un CCF permanent ne faisant que compiler une partie des savoirs et compétences attendues. À l'opposé, la solution d'épreuves anticipées pour une ou quelques disciplines n'est que trop peu avancée.

Pour le SNUEP-FSU, si le principe d'exams ponctuels terminaux et nationaux est le plus pertinent, il faut s'en inspirer pour proposer des mises en œuvre adaptées à chaque discipline ou champ professionnel.

L'enseignement général et certaines parties de l'enseignement professionnel peuvent être organisés en épreuves terminales ponctuelles avec des parties de pratique ou d'oraux cadrés nationalement (banque de sujets obligatoires). Quant à la partie pratique, la solution n'est pas de se décharger sur le milieu professionnel, bien au contraire : le lycée professionnel formant des professionnels, il est à même de les évaluer via des jurys distincts des formateurs et des formatrices.

Extraits du pêle-mêle

- **Discours d'EN : « vous devez évaluer vos élèves quand ils sont prêts ».** Traduction : vous devez donner une évaluation favorable. Le CCF est le plus gros mensonge fait par l'EN à la jeunesse, cela donne lieu à des diplômes maisons. C'est un sujet de tension permanente entre des services qui doivent faire plaisir aux directives ministérielles, et des profs, qui au contact de la réalité n'en peuvent plus de satisfaire cette hypocrisie. L'évaluation d'un diplôme devrait être juste, égale, nationale, identique pour chaque diplôme, en CCF pour la partie PFMP (rapport et oral devant un jury digne de ce nom, et non un jury pouvant être constitué par le seul enseignant de spécialité de l'élève) (Thierry G.)
- **Le logiciel sur Internet d'évaluation des épreuves professionnelles de gestion administration (Cerise pro)** sur lequel les élèves complètent les fiches descriptives de leurs activités est très lent et il est impossible d'enregistrer les sauvegardes, la connexion internet est trop faible. Les professeurs en sont réduits à demander à leurs élèves de compléter ces documents chez eux mais tous les élèves n'ont pas internet et le professeur ne peut pas accompagner les élèves dans l'apprentissage de la réalisation de ces fiches qui sont la clé de l'obtention du diplôme. (C. G., LP Lépervanche)
- **En anglais, le CCF exclusivement oral** (plus de compréhension ni de production écrites, ni de compréhension orale, ni de grammaire), se résume à un mini exposé souvent préparé ou recopié collégialement et vaguement appris par cœur, suivi d'un court entretien et d'une rapide explication en français d'un petit texte en anglais. Les modalités d'organisation sont très contraignantes. Les élèves absents, quel qu'en soit le motif, doivent être reconvoqués jusqu'à leur bon vouloir. Un sentiment de facilité, d'impunité et de « diplôme facile » installe progressivement une atmosphère désinvolte, voire délétère.

Évaluation et CCF

Une mobilisation incontournable et indispensable DE TOUTES ET TOUS



Lycée Elsa Lemonnier, Paris © M. C. Guérin

Comme le soulignent de nombreux collègues dans leurs propos⁽¹⁾, et comme le précise l'ensemble des articles, il est urgent et indispensable de revenir sur la généralisation des CCF. Ne pas remettre en cause cette modalité d'évaluation de tous les diplômes de la voie professionnelle participerait, de la part du gouvernement, à nier explicitement la souffrance au travail des personnels et à leurrer les élèves, leurs familles et les professionnels qui en ont la charge lors des PFMP.

En effet, la généralisation des CCF a engendré des aberrations pédagogiques (surcharge de travail administratif au détriment des enseignements...), une

diminution des temps disciplinaires, des conflits croissants et massifs entre les enseignant-es, avec leur direction et leurs inspections et un absentéisme des élèves de plus en plus inquiétant. De surcroît, les CCF empêchent une poursuite d'études sérieuse et sereine pour les élèves par le simple fait que les pré-requis attendus dans le supérieur ne peuvent être atteints faute de temps et de contenus des programmes ; alors que dans le même temps les poursuites d'études des élèves de LP - en BTS notamment - est une volonté affichée du ministère. Il en est de même concernant l'insertion professionnelle des élèves : évalués durant tout leur

cursus sur des compétences morcelées et individualisées, ils ne maîtrisent plus l'ensemble des compétences attendues par leurs professions respectives à venir ; et c'est le même problème concernant leurs connaissances générales.

Pour le SNUEP-FSU, les CCF et l'épreuve orale n'ont qu'un seul objectif : augmenter artificiellement le taux de réussite au Bac Pro pour justifier une réforme ratée (rappelons que si ce taux est passé de 77 % à 87 % en 2009, il a baissé lors des sessions suivantes pour revenir à 78 % en 2012).

Lors des audiences au ministère, le SNUEP-FSU a toujours dénoncé la généralisation des CCF et exigé une remise à plat des modalités de certification des diplômes de la voie professionnelle. La rentrée sera très importante car il est annoncé la mise en place de groupes de travail sur ces sujets. Cependant, il faudra être vigilant-es car rien, ni dans leurs propos ni dans leurs écrits, ne laisse penser qu'ils tiendront compte de l'ensemble des dérives engendrées par les CCF. Une mobilisation des personnels sera certainement incontournable pour qu'enfin le gouvernement donne des moyens ambitieux à l'enseignement professionnel public et laïque.

⁽¹⁾ Cf. extraits de notre enquête p. 4, 5, 6, 7

CARICATURE D'ORAL DE RATTRAPAGE POUR UNE PSEUDO ÉGALITÉ DES VOIES

Instaurée en 2009, puis modifiée dès 2010, suite aux protestations du SNUEP-FSU, l'épreuve de rattrapage concerne les candidat-es ayant obtenu la moyenne dans les matières professionnelles et dont la moyenne générale au Bac Pro est entre 8 et 10 à l'issue du premier groupe.

Ses modalités : un collègue de maths/sciences ou d'une matière professionnelle de la spécialité concernée puis un autre de lettres/HG mènent 2 interrogations de 15 mn, notées chacune sur 10.

Le/la candidat-e doit traiter un sujet tiré au sort, préparé pendant 15 mn, se réduisant souvent à une question ou à un document simple.

En français, par exemple, il présente un groupement de textes ou une œuvre de son choix (comme un film), sans apporter le moindre document. De l'addition des deux notes ainsi obtenues découle une note sur 20, qui compense alors toutes les épreuves précédentes, déjà favorisées par la quasi-généralisation des CCF.

Comme peu d'enseignant-es sont formé-es, voire informés de ces modalités et du contenu de cette épreuve, nombre de candidat-es s'y présentent sans réelle préparation, et méconnaissent souvent son existence. Si l'oral de rattrapage devait être maintenu, il faudrait profondément le modifier.